

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force de travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés des sapeurs-pompiers et pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports....

Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes. Le Jeune Sapeur-Pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie, afin de devenir s'il le souhaite sapeur-pompier.

La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, qui s'étale sur 4 années scolaires, est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services de secours. A l'issue de leur formation, ils passent le Brevet de Jeunes-Sapeurs, et disposent des qualifications nécessaires pour intégrer un Centre d'Incendie et de Secours et devenir opérationnels en tant que sapeur-pompier volontaire après un stage de formation complémentaire au sein du SDIS 35.

Cet engagement nécessite un effort constant de l'enfant et une grande motivation.

Une charte des valeurs ainsi qu'un règlement intérieur définissent les valeurs portées par la section de JSP ainsi que son mode de fonctionnement.

→ L'adhésion annuelle est fixée à 125 € payable en une ou plusieurs fois. (Il est possible d'obtenir une aide auprès des services sociaux locaux)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- ☞ Photocopie du carnet de santé (page vaccinations)
- ☞ Lettre manuscrite de motivation du jeune candidat avec mention de l'autorisation parentale
- ☞ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille
- ☞ Certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du sport
- ☞ Une photo d'identité en sus de celle du dossier d'inscription
- ☞ Bulletins scolaires des derniers trimestres de l'année en cours
- ☞ Photocopie du certificat PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
Informations et inscription, le cas échéant, au 02 99 26 90 02 / formation@udsp35.fr
- ☞ Brevet élémentaire de natation des 50 mètres

Dossier à retourner complet avant le 31 mars 2019 à :

UDSP 35
9 avenue des Platanes
35310 MORDELLES

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés,père, mère
(ou tuteur légal (1)) de l'enfant nommé autorisons notre
enfant à contracter un engagement d'un an renouvelable à l'Association Départementale des Jeunes
Sapeurs Pompiers.

Nous donnons notre accord au président de l'UDSP 35, pour faire participer notre enfant à toutes
les activités programmées dans le planning de l'association et de prendre toutes les mesures
nécessaires au bon fonctionnement de la section.

Conformément à la loi informatique et libertés, j'autorise à utiliser toutes les données mentionnées
par l'association, à seule fin du bon fonctionnement de l'association. Nous avons accès à ces
données et pouvons les modifier si nécessaire.

De plus, nous autorisons les responsables des jeunes sapeurs-pompiers en notre absence, à faire
soigner ou hospitaliser notre enfant en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les heures
d'activités.

Fait à, le

(2) Monsieur Madame

Signature

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) nom et prénom des signataires.

SANTE

Nom du médecin de famille :

Adresse :

N° téléphone :

Dates de rappel des prochains vaccins

B.C.G. :

D-POLIO :

TETANOS :

L'enfant a-t-il déjà été victime d'accident(s) l'obligeant à une hospitalisation ou une immobilisation totale ou
partielle ?

Si oui, pourquoi ?

***N.B. les vaccinations sont à la charge des parents ou tuteurs légaux. Ils sont obligatoires pour faire partie
d'une section de JSP.***